

C \* \*

### Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école : Ça vaut le coup d'agir ensemble!

### PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 14 juin 2023

Nom de l'école : de la Mosaïque

Nom de la direction : Marie-Josée Côté

Nom de la personne chargée de coordonner

l'équipe de travail : Marie-Josée Côté

Noms des personnes faisant partie de l'équipe

de travail : Marie-Josée Côté (directrice) Sandra

Fortin (Psychologue) Marie-Lou Girard (TES),

Marie-Hélène Boivin (TES)

Caractéristique de l'école :

École primaire, régulière

Nombre d'élèves : 283

Nombre d'élève HDAA: 14

Clientèles: régulière, anglais intensif, classe

langage et classe de francisation.

Particularités :

Indice de défavorisation : 8

Mandat(s) du comité de travail : Établir le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Maintenir et mettre en place des moyens pour le soutenir. Réviser et actualiser les procédures mises en place afin de contrer la violence et l'intimidation. Mettre à jour le tableau de compilation des situations de violence et d'intimidation.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des **valeurs** provenant du **projet éducatif** de l'école : voir annexe 1 (détail de l'affiche) Respect, Ouverture, Cohérence.

Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du projet éducatif, plus précisément selon la mission : *Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire*.

**Notre objectif annuel est le suivant** : augmenter de 15 points le pourcentage d'élèves se sentant en sécurité dans la cour de l'école.

### Nos principaux moyens:

- Formation d'un comité pour restructurer le système d'encadrement ;
- Récréations personnalisées pour les élèves de niveau 3 sur le plan comportemental;
- Élèves ambassadeurs de la paix sur la cour des petits;
- Modélisation des comportements attendus dans les aires communes et dans la classe par le biais de défi de l'école;
- Présentation des règles de vie et de classe lors de la rencontre de parents;

- Coin du calme :
- Promotion des valeurs de l'école;
- Classe Yoga;
- Récréation, zone active et zone zen, utilisation de la classe extérieure et des tables à pique-nique;
- Aires de soccer/hockey/volleyball;
- Utilisation de la plateforme web Moozoom;
- Formation de l'ensemble du personnel de l'outil : La météo intérieure.

### Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?

Concertation de l'équipe, suivi régulier des intervenants auprès des élèves et des membres du personnel ; Libération des membres au besoin ;

Système d'encadrement qui permet à l'information de circuler de l'école à la maison;

Libération lors des plans d'intervention;

Utilisation de Mozaïk par tous les intervenants.

## Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence ?

Information et sensibilisation du personnel;

Suivi des moyens mis en place et retour avec les acteurs concernés;

Concertation de l'équipe, suivi régulier des intervenants auprès des élèves et des membres du personnel ; Achat d'iPad pour l'utilisation de Mozaïk portail lors des surveillances ;

Suivi régulier par l'équipe des services complémentaires des élèves qui éprouvent des difficultés comportementales;

Ouverture des enseignants à ce que certains élèves puissent rendre visite à leurs frères et sœurs dans les différentes classes.

Synthèse du portrait de situation

1. Une <u>analyse de la situation</u> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence ;

### A) Données déjà existantes :

La fréquence des comportements d'indiscipline tels que les devoirs, difficultés de comportement en classe : élevée

La violence verbale entre élèves : élevée

Au niveau des gestes de violence, des menaces entre élèves : ils ont diminué, mais selon nous, ils sont tout de même élevés.

Pour les actes d'intimidation, de violence majeure, de bataille : occasionnelle, faible

Système d'encadrement et outil de compilation des actes de violence.

B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation

Questionnaire Forms aux élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle sur le sentiment de sécurité à l'école.

### Nos enjeux prioritaires :

- 1. Diminution des actes de violence.
- 2. Vision commune du vocabulaire et des concepts relatifs à l'intimidation et la violence.
- 3. Augmenter l'efficacité des interventions préventives avec les élèves et uniformiser l'application des règles.

2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;

### Pratiques en place

- Suivi par la TES école ;
- Système d'encadrement classe et école (voir annexe 2);
- Conseil de coopération ;
- Actes de bienveillance (voir annexe 3);
- Habiletés sociales selon les besoins des élèves;
- Gang de choix (6<sup>e</sup> année);
- Éducation à la sexualité;
- Révision et modélisation du code de vie de l'école ;
- Modélisation des habiletés sociales ;
- Concertation de l'équipe, suivi régulier des intervenants auprès des élèves et des membres du personnel;
- Renforcer l'organisation de la cour de récréation (classe extérieure, aires de soccer, cour active et cour zen);
- Changement sur les postes de surveillance;
   Évaluer les enjeux prioritaires pour donner suite à la nature des manquements;
- Organisation de la cour d'école (Jeux, supervision et suivi des actes de violence par la TES);
- Engagement de ressources supplémentaires au besoin;
- Amélioration de la communication avec le service de garde et les spécialistes ;
- Bonification des activités thématiques ;
- Les élèves sont ciblés stratégiquement pour s'occuper des petits.

Mise en place d'un système de communication afin de répertorier les interventions faites lors des actes d'intimidation et de violence.

Échéancier: De septembre 2023 à juin 2024

**Évaluation**: Prévoir une rencontre à la fin de l'année pour faire le bilan des moyens.

Pratiques à renforcer : La rigueur dans le système d'encadrement

Nouvelles pratiques à prévoir : Utilisation par l'ensemble du personnel de la Météo intérieure.

## À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur** l'intimidation et la violence

### Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

3. ; les mesures visant à <u>favoriser la collaboration des parents</u> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire ;

### Pratiques en place

- Lecture et signature des règles de vie dans l'agenda et du code de vie virtuel;
- Communication des actes de violence dans la journée auprès des parents des élèves concernés;
- Rencontre de parents;
- Étude de cas ;
- Diffusion du plan de lutte à tous les parents ;
- Partager aux membres du C.E. et aux parents la différence entre l'intimidation et le conflit.

Échéancier : août 2023 à juin 2024

**Évaluation :** Prévoir une rencontre à la fin de l'année pour faire le bilan des moyens.

**Pratiques à renforcer**: Communication de tous les actes de violence dans la journée. Communication avec les parents des victimes.

**Nouvelles pratiques à prévoir:** Communiquer par courriel ou par lettre aux parents de la participation de son enfant qui a été témoin d'un acte de violence à une activité d'habileté sociale en lien avec cet acte. Activités enfants/parents à l'école pour créer des liens et un sentiment d'appartenance.

4. Les modalités applicables pour <u>effectuer un signalement</u> ou pour <u>formuler une plainte</u> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <u>dénoncer</u> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation

### Pratiques en place

- Dénonciation verbale :
- Le personnel témoin de l'évènement complète le rapport et l'achemine à la TES;
- L'éducatrice documente la plainte, investigue, fait les interventions, pose les actions nécessaires et l'achemine à la direction.

Transmettre l'information au secrétariat général via le rapport lorsque cela est nécessaire.

Échéancier : août 2023 à juin 2024

Évaluation :

Pratiques à renforcer : Sensibiliser les élèves à la cyberintimidation

Nouvelles pratiques à prévoir : Boîte confidentielle de dénonciation

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

5. <u>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</u> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelques autres personnes;

### Pratiques en place

- Arrêt d'agir;
- Dénonciation de la situation ;
- Rencontre des élèves concernés et suivis personnalisés;
- Application du système d'encadrement ;
- Appel aux parents;
- Comptabilisation des actes.

Échéancier :
Évaluation :
Pratiques à renforcer :
<b>Nouvelles pratiques à prévoir :</b> Installation d'affiches de démarche d'intervention adaptées aux enfants (annexe 4).

### Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

6. Les mesures visant à <u>assurer la confidentialité</u> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;

### Pratiques en place

**Évaluation**: juin 2024

- Les intervenants sont tenus à la confidentialité lors du traitement des dossiers.
- La direction reçoit et documente la plainte avec les différents partenaires, pose les actions nécessaires et fait un retour de la situation. Les dossiers sont classés dans un endroit sécurisé.

Échéancier :	
Août 2023 à juin 2024	

Pratiques à renforcer : Rassurer les élèves sur la confidentialité.

# Nouvelles pratiques à prévoir :

7. Les <u>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</u> à un élève *victime* d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un *témoin* ou à l'*auteur* d'un tel acte ;

### Pratiques en place

- Accompagnement par TES ou autres intervenants;
- Interventions éducatives par les intervenants scolaires auprès de l'auteur ;
- Communication avec les parents;
- Référence à des ressources externes au besoin ;
- Signalement à la DPJ au besoin ;
- Suivi du dossier la semaine suivante auprès de la victime et l'agresseur.

Échéancier : août 2023 à juin 2024

Évaluation: juin 2024

**Pratiques à renforcer**: Faire une rétroaction pour renforcer les témoins qui ont collaboré à dénoncer une situation.

**Nouvelles pratiques à prévoir:** Amener les témoins à faire un atelier de prévention et de sensibilisation concernant la situation.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

8. Les <u>sanctions disciplinaires applicables</u> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence *selon la gravité ou le caractère répétitif* de ces actes ;

### Pratiques en place

- Billet rouge :
- Suspensions (internes et externes) selon la gravité;
- Gestes de réparations ;
- Lettre d'engagement (annexe 6)
- Gradation des interventions selon le système d'encadrement mis en place à l'école.

Échéancier: août 2023 à juin 2024

Évaluation: juin 2024

**Pratiques à renforcer**: Surveillance plus étroite et suivi des élèves qui réintègrent après une suspension.

Nouvelles pratiques à prévoir :

9. <u>Le suivi qui doit être donné</u> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :

### Pratiques en place

- Consigner les données informatisées ;
- Documenter les rencontres et suivis des interventions ;
- Communication avec les parents;
- Rencontre avec l'agresseur et la victime ;
- Rapport à compléter et à acheminer au secrétariat général.

Échéancier : août 2023 à juin 2024	
<b>Évaluation</b> : juin 2024	
Pratiques à renforcer :	
Nouvelles pratiques à prévoir :	

### Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <u>la</u> <u>forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</u> de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)

### Pratiques en place

- La direction pose les actions et les interventions nécessaires, consigne les informations et fait état de la situation ;
- Participation au plan d'intervention;

<ul> <li>Promotion du plan de lutte via le site internet de l'école et par courriel aux parents.</li> </ul>
Échéancier : août 2023 à juin 2024
Évaluation : juin 2024
Pratiques à renforcer :
Nouvelles pratiques à prévoir :

Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte

Il doit également prévoir <u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école</u> <u>auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents</u> et <u>préciser la forme et la nature</u> <u>des engagements qu'ils doivent prendre</u> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence.

(article 75.2 LIP)

### Pratiques en place

- Communication avec les parents;
- Rencontre des élèves ;
- Sanction, réflexion et réparation ;
- Rapport au secrétariat général;

Signalement aux policiers.
Échéancier : août 2023 à juin 2024
<b>Évaluation</b> : juin 2024
Pratiques à renforcer :
Nouvelles pratiques à prévoir :

### Annexe 1



### Annexe 2

Billet de niveau 1				
(Responsabilité du titulaire)				_
Date :	MOSALOUE		Visite à l'encadrement n temps de réflexion »	
Prénom :	Ge.	w y ar besoni a ar		
☐ Réaction inadéquate à l'intervention	Prénom :		Date :	
d'un adulte	Groupe :		Heure :	
<ul> <li>□ Se chamailler entre élèves (de la même classe)</li> <li>□ Mauvais langage (sacrer, mots poubelles, etc.)</li> </ul>	☐ Fait du bruit ou adopte un co ☐ Refuse de collaborer avec l'ac ☐ N'effectue pas le travail dema	lulte et dérange la d	classe	
☐ Encourager les comportements négatifs	Commentaires :			_
☐ Lancer des balles de neige	Votre enfant a été ret	iré de sa classe aujo	ourd'hui selon le(s) motifs ci-haut mentionnés.	
☐ Refus de travailler en classe (reprendre le travail lors des récréations ou à faire en devoir)	Signature de l'enseignante ou du spéc	cialiste :		-
Titulaire :	-			_
Parent :				

(Response	le niveau 2 abilité TES/SPE)	Billet #		
Erreu	r majeure			
Prénom : Groupe :	Date :			
L'erreur s'est produite : En classe	Autre préciser :			
□ Lance un objet dans l'intention de blesse     □ Utilise la menace : intimide, harcèle ou n     □ Procure des insultes ciblées     □ Commet un vol, vandalisme, taxage	Adopte un comportement violent (agression physique) Lance un objet dans l'intention de blesser l'autre Utilise la menace : intimide, harcèle ou menace Procure des insultes ciblées Commet un vol, vandalisme, taxage Opposition majeure : refuse de collaborer avec l'adulte			
Intervention	requise de la TES			
Description de l'événement et commentaires :				
	Signature de la pers	onne témoin de l'erreur majeure		
Mesure d'aide d'urgence :				
Signatures : Direction	Titulaire	Parent		

#### Annexe 3



Ce billet est donné aux élèves, par des élèves qui ont vu de bons comportements chez leurs paires.

Ce billet est donné aux élèves, par les adultes de l'école qui ont vu de bons comportements chez les enfants.

	) Billet	Wow!
$\mathcal{J}$	□Respect	□Amélioration
	□Attitude positive	□Effort
	□Participation	□Honnête
	□Travail bien fait	□Serviable
5	□Persévérance	□Comportement exemplaire
Comm	nentaire :	
		Signature de l'intervenant
Découpez et	retournez à l'école pour le tirage.	
Nom:		
Groupe	e :	Date :
Signatu	ure du parent :	

Document bonifié par Catherine Clouston, agente de soutien régional climat scolaire,

#### DÉMARCHE D'INTERVENTION LORS D'UN ÉVÈNEMENT ACCIDENT CONFLIT VIOLENCE ET INTIMIDATION\* (désaccord entre deux ou plusieurs personnes) Le responsable de l'intervention, en collaboration avec la direction, s'assure d'être en présence de violence ou INCIVILITÉ d'intimidation avant d'appliquer la démarche prévue. Rapport quement aux règles du comportement en DÉFINITION INTIMIDATION d'accident DÉFINITION VIOLENCE Tous comportements, paroles, actes ou gestes, Toutes manifestations de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercées <u>intentionnellement</u> contre délibérés ou non à caractère répétitif, exprimés directement ou indirectement, y Communication une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser compris dans le cyberespace, dans un contexte aux parents Résolution de conflit caractérisé par <u>l'inégalité des rapports entre</u> ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité Application du code les personnes concernées, ayant pour effet ou à son bien-être psychologique ou physique, à de vie d'engendrer des sentiments de détresse et de ses droits ou à ses biens (LIP, 2012). léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012). Communication aux parents au ÉVALUATION Rencontres individuelles avec les personnes concernées pour évaluer les besoins et la gravité de la situation afin d'assurer la sécurité de tous. D É INTERVENTION М Interventions en fonction de l'évaluation des besoins et de la gravité (mesures d'aide et conséquences éducatives prévues dans le code de vie de l'école). SUIVI c Suivi auprès des personnes concernées dans le respect de la confidentialité afin н d'évaluer et de réguler les actions si nécessaire. Ē CONSIGNATION Les informations sont consignées et remises à la commission scolaire. POUR TOUTE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION, L'ÉCOLE

COMMUNIQUERA PROMPTEMENT AVEC LES PARENTS (ART. 96.12 LIP).

## Annexe 5 EXEMPLES D'INTERVENTIONS EN SITUATION DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

	ASSURER SÉCURITÉ	MESURES D'AIDE
VICTIME	<ol> <li>Établir le sentiment de sécurité:         <ul> <li>Lui démontrer qu'on la croit;</li> <li>Reconnaître son courage;</li> <li>Démontrer notre intérêt face à sa situation;</li> <li>Rassurer et informer que des actions seront prises pour mettre fin à la situation et que des mesures de sécurité seront aussi mises en place;</li> <li>Échanger avec elle sur ce qui risque de se passer au cours de l'intervention et demeurer disponible pour la soutenir.</li> </ul> </li> <li>2) Établir un plan de sécurité personnel, s'il y a lieu:         <ul> <li>Analyser les compétences pour faire face à une situation de violence ou d'intimidation;</li> <li>Proposer des stratégies préventives de sécurité.</li> </ul> </li> </ol>	Stratégies pour assurer sa sécurité Développement des compétences personnelles et relationnelles Proximité physique de l'adulte Mentorat Carnet de suivi Collaboration avec les parents Collaboration avec ressource spécialisée Plan d'intervention Signalement DPJ Etc.
	CONSÉQUENCES	MESURES D'AIDE
AUTEUR	<ul> <li>Avertissement</li> <li>Travail personnel de recherche sur le sujet</li> <li>Retrait du groupe</li> <li>Reprise de temps</li> <li>Suspension</li> <li>Plainte policière</li> <li>Changement de place</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul> <li>Rappel, modelage et renforcement du comportement attendu</li> <li>Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant</li> <li>Développement des compétences personnelles et rationnelles</li> <li>Récréation supervisée ou guidée</li> <li>Proximité physique de l'adulte</li> <li>Mentorat</li> <li>Collaboration avec les parents</li> <li>Collaboration avec ressource spécialisée</li> <li>Plan d'intervention</li> <li>Signalement DPJ</li> <li>Etc.</li> </ul>

**LES CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES** : actions naturelles et logiques utilisées pour responsabiliser l'élève qui a eu un écart de conduite.

**LA MESURE D'AIDE** : accompagnement temporaire permettant d'aider l'élève à développer des compétences selon ses besoins recherchés et se distingue par son aspect relationnel.

Document bonifié par Catherine Clouston, agente de soutien régional climat scolaire, violence et intimidation, région du Saguenay Lac-Saint-Jean, à partir des travaux de l'équipe nationale (ASR).

# Annexe 6 Contrat d'engagement de l'élève acteur/intimidateur

### **Engagement**

A la suite de discussions avec mes parents, mon enseignant, la dire	
l'éducateur, je (nom de l'élève)tout acte de violence, tel que menace, agression physique ou tout l'endroit de (nom de l'élève intimidé)	e autre forme de violence, à
des autres élèves.	
Je reconnais que mes comportements sont contraires à la loi et au la violence et l'intimidation et je connais les conséquences auxque respecte pas.	_
Je (nom de l'élève)	_ n'encouragerai aucun autre
élève à intimider ou à utiliser la violence.	
Moyens	
Je (nom de l'élève)	_ rencontrerai l'educateur
responsable tous les jours afin d'évaluer mon comportement et lu par mes enseignants.	i remettrai la leulile signee
En respectant ce contrat, je serai félicité et je serai fier de moi. Le oprendra fin à la date fixée.	contrat d'engagement
Si je ne le respecte pas, la direction de l'école prendra d'autres me	esures disciplinaires.
Je (nom de l'élève)	_ m'engage à faire du mieux
que je peux pour cesser les gestes qu'on me reproche et à en assu	mer les conséquences.
Durée	
Ce contrat entre en vigueur leet se termine le	
Signatures	
Élève :	-
Parents :	-
Intervenant :	_
Direction :	-

Document de travail

Document bonifié par Catherine Clouston, agente de soutien régional	Autres :	 
		Document bonifié par Catherine Clouston, agente de soutien régional